

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 343

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 22

Au début de la première phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :

« les »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.